

COURS DE SOUTIEN EN LIGNE AS 2022-2023

DISCIPLINE : Comptabilité et commerce
ENSEIGNANT : Seydou DIALLO

Série : T. Sciences ECO
EDITION : 3



TD N°004 : LES OPERATIONS AVEC EFFETS DE COMMERCE

EXERCICE 1

Les effets suivants sont dans le portefeuille de l'entreprise « DIALLO Commerce général »

Les effets à recevoir

- LC N°001 tiré sur DIAKARIDJA d'un montant de 3 000 000 F CFA au 30 juin 2021
- LC N°002 d'un montant de 2 000 000 F CFA, endossé à notre profit par DAOUDA

Les effets à payer

- LC N° 903 accepté de CAMARA SARL d'un montant de 2 100 000 F CFA au 15 Juillet 2021
- LC N°104 du fournisseur DIAKITE d'un montant de 900 000 F CFA au 31 juillet 2021

Les opérations ci-dessous ont été réalisées courant 2021

- Le 03 juin 2021, LC N°003 sur KARA au 22 juin 2022, relatif à une vente à crédit : Marchandise 7 200 000 ; remise 5%, TVA 18 %. La facture a déjà été enregistrée par le comptable.
- Le 05 juin 2021, LC N°105 au 22 août 2021 accepté de DIARRA, relatif à un achat à crédit : Marchandise 1 400 000 F CFA ; remise 10% ; TVA 18%. Règlement d'un montant de 486 800 F CFA par chèque bancaire.
- Le 06 juin 2021, endossement de la LC N°002 au profit de COULIBALY.
- Le 08 juin 2021, remise à l'escompte de la LC N°001.
- Le 10 juillet 2021, réception de l'avis de crédit relatif à la remise du 08 juin 2021, escompte 9%, commission 24 700 F CFA, TAF 17%.
- Le 21 juillet 2021, remise à l'encaissement de la LC N°003.
- Le 24 juillet 2022, réception de l'avis crédit relatif à la remise du 21 juillet 2021. Commission TTC 29 250 F CFA
- Le 02 août 2021, réception de l'avis de débit relatif à la LCN°104.
- Le 15 août 2021, réception de l'avis débit impayé relatif à la LC N°002. Frais d'impayé 18 000 F CFA, TAF 17%.

TAF : Enregistrez ces opérations dans le journal de la société « DIALLO commerce général »

EXERCICE 2 :

Vous êtes comptable stagiaire dans la société SDIALLO au capital de 120 000 000 F CFA, le chef comptable vous confie les opérations suivantes :

- Le 01 mars 2021, Facture n°05 a Masilla : marchandise ... ? ; remise 5% ; Port 25 000 F CFA ; avance payé 2 953 200 F CFA ; TVA 18% ; Masilla s'engage à payer la somme due (5 000 000 F CFA).
- Le 10 mars 2021, Masilla signe un chèque de 2 000 000 F CFA pour règlement partiel de la facture n°05.
- Le 12 mars 2021, la société tire trois traites de montant égale :
LC N°001 SD (montant à déterminer) au 15 avril 2021
LC N°002 SD (montant à déterminer) au 30 avril 2021
LC N°003 SD (montant à déterminer) au 15 mai 2021
- Le 15 mars 2021 remise à l'encaissement de la LC N°001 SD
- Le 16 mars 2021 réception de l'avis de crédit relatif à la LC N°001 SD, escompte 12%, commission 16 380 F CFA, TAF 2 380 F CFA.
- Le 20 avril 2021, domiciliation échue relatif à la LC N°001 SD

TAF : Enregistrez ces opérations dans le journal de la société « SDIALLO »

EXERCICE 3 :

- Le 01 mars 2022, facture n°001 de DIALLO à BADIAGA : Marchandise ... ? ; remise 10% et 5% ; port 125 000 F CFA ; TVA 18% ; Emballages consignés 91 375 F CFA ; avance payé 500 000 F CFA.
Règlement : ¼ par caisse et le reste par effets de commerce (LC N°003 au 31 mai 2022)
- Le 01 avril 2022, remise à l'escompte de la LC N°003.
- Le 06 avril 2022, réception de l'avis de crédit relatif à la remise du 01 avril 2022, escompte 12%, commission 15 000 F CFA, net 715 000 F CFA.
- Le 03 juin 2022 la banque avise DIALLO relatif à la domiciliation échue de la LC N°003.

TAF : Reconstituez la facture n°001 puis enregistrez les écritures au journal de la société DIALLO

EXERCICE 4

Le 31 janvier 2022 les établissements TOLO adressent à leur client KONATE la facture suivante : Marchandise 600 000 F CFA HT, port 70 800 F CFA dont TVA 18% ; traite au 31 mars 2022 jointe pour acceptation. La traite est acceptée par TOLO et domiciliée à la BDM-sa.

On envisage les six (06) hypothèses suivantes :

- Le 25 mars 2022, la traite est remise à l'encaissement auprès de la BNDA ; le 08 avril, la banque adresse à TOLO un avis de crédit pour le montant de la traite diminué des frais d'encaissement : 4 500 F de commission et 17% de TAF.
- Le 10 février 2022, la traite est endossée par TOLO à l'ordre de son fournisseur KEITA.
- Le 15 mars 2022 alors que l'effet est toujours en portefeuille chez TOLO, KONATE demande un report d'échéance au 30 avril 2022. Le 20 mars 2022, TOLO émet une nouvelle traite au 30 avril 2022 compte tenu d'un intérêt au taux de 17% majoré de 18% de TVA.

- Le 20 février 2022, la traite est remise à l'escompte auprès de la BNDA. Le 26 février, la banque adresse à TOLO un avis de crédit pour le montant de l'effet diminué de l'escompte calculé au taux de 12%, de 3 200 F CFA de commissions diverses et de 17% de TAF. A l'échéance, la traite est encaissée auprès de la BDM-sa par la BNDA.
- La traite a été escomptée dans les mêmes conditions que celles envisagées dans l'hypothèse précédente. Le 15 mars 2022 KONATE demande à son fournisseur une avance de fonds afin d'honorer l'échéance de l'effet. Le 20 mars, TOLO adresse à son client un chèque du montant de la traite accompagné d'un avis d'effet au 30 avril d'un montant correspondant à l'avance de fonds majoré des intérêts au taux de 16% et de la TVA.
- La traite a été escomptée dans les mêmes conditions que précédemment. Le 08 avril 2022 TOLO reçoit un avis de débit de la BNDA : traite impayée au 31 mars 778 800 F CFA ; Frais d'impayé 25 000 F CFA ; TAF 17%=4 250 F CFA

TAF : Dans chacune des six (06) hypothèses, présenter les écritures comptables journal :

- ✓ Des établissements TOLO
- ✓ Des établissements KONATE.

EXERCICE 5 :

- Le 31 mars 2022, DIALLO Seydou présente au paiement une lettre d'échange de 500 000 F CFA tirée sur son client LY qui refuse de payer. Les frais de protêt qui s'élèvent à 18 000 F CFA sont réglés en espèces. Il règle par chèque tiré sur la BNDA que DIALLO remet immédiatement à l'encaissement à la BIM-sa.
Passez les écritures dans la comptabilité des deux partenaires.
- Le 20 mai 2022, Seydou remet à l'encaissement à la BNDA un effet de 600 000 F CFA au 31 mai 2022 tiré sur Daouda. Le 5 juin 2022 Seydou reçoit de la BNDA un avis de débit : Frais. /impayé 19 500 F CFA. Le 18 juin Daouda règle par chèque pour solde de tout compte. Le 20 juin 2022 Seydou remet ce chèque à l'encaissement.
Passez les écritures dans la comptabilité des deux partenaires.
- Le 18 mai 2022 WADIOU remet à l'escompte un effet de 400 000 F CFA au 30/08/2022. Le 22/05 il reçoit l'avis de crédit correspondant : net en compte 378 200 F CFA. Le 03/09/2022 la banque avise WADIOU du non-paiement de l'effet à l'échéance : Frais 25 475 F CFA. Le 10/09/2022 Dabo règle par chèque que WASIOU remet immédiatement à l'encaissement